

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,**
- 2 - Budget Principal :**
  - Compte de gestion 2015,
  - Compte administratif 2015,
  - Subventions aux associations,
  - Vote des taux 2016,
  - Budget primitif 2016,
- 3 - Budget Assainissement :**
  - Compte de gestion 2015,
  - Compte administratif 2015,
  - Budget primitif 2016,
- 4 - Communauté de Communes,**
- 5 - Comptes rendus et propositions de délibérations des commissions,**
  - Finances,
  - Voirie, travaux,
  - Environnement, jumelage,
  - Affaires scolaires,
  - Communication,
  - Fêtes et cérémonies.
- 6 - Informations et questions diverses.**

## SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016

Le premier avril deux-mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h45), Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU, Elisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT, Laurent HUREAU, Géraldine LALANNE, Jean-Luc LAMENDIN, Yves NIVault, Laurent TAUPIN, Sandra VELOT et Olivier VERITE.

Formant la majorité des membres en exercice,

### Etaient Absents excusés :

Madame Lucie HERTEREAU (pouvoir à Mme Cécile CHAUVEAU).

### Etaient Absents :

Madame et messieurs Corinne PAUTONNIER, Tony CAMUS et Nordine VALLAS.

Secrétaire de séance : est nommé secrétaire de séance monsieur Laurent HUREAU ; il lui est adjoint un auxiliaire, Madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte avec 14 membres présents, 15 votants.

### 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 mars 2016.

*Arrivée de Mme Jeanine BEATRIX à 20h45.*

### 2 - Budget Principal

#### A - Compte de gestion du Budget Principal 2015

Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur PIRAULT, Receveur.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - Considérant l'exactitude des comptes ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## B - Compte administratif du Budget Principal 2015

Pour le vote du Compte Administratif Monsieur le Maire se retire de la salle.  
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint délégué - doyen d'âge, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, constatant les résultats suivants :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 260 116,18 €	1 604 997,82 €	295 067,91 €	271 145,05 €
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	273 859,74 €	302 240,43 €	
		RESULTAT	
		-326 163,29 €	
		Restes à réaliser	
		114 535,00 €	53 542,00 €
RESULTAT		Besoin de financement	
618 741,38 €		-387 156,29 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015.

## C - Affectation des résultats 2015

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,  
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint délégué - doyen d'âge, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, constatant les résultats suivants :

SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT CUMULE, hors restes à réaliser : - 326 163.29 €  
RESTES A REALISER EN DEPENSES : 114 535.00 €  
RESTES A REALISER EN RECETTES : 53 542.00 €  
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT CUMULE (Besoin de financement) : - 387 156.29 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE au titre des exercices antérieurs : 273 859.74 €  
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2015 : 344 881.64 €

Soit un résultat à affecter de : **618 741.38 €**

Il est précisé qu'une différence de deux (2) centimes d'euros est apparue entre les résultats 2014 en fonctionnement et en investissement par rapport au compte de gestion. A savoir un déficit d'investissement de 302 240.43 € au lieu de 302 240.41 € et un excédent de fonctionnement de 273 859.74 € au lieu de 273 859.72 €.

Ainsi, en accord avec le Trésor Public, ce sont les résultats du compte de gestion qui sont repris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION OBLIGATOIRE,	c/1068 :	387 156.29 €
AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU	ligne 002 :	231 585.09 € (recettes)
INVESTISSEMENT A REPORTER	ligne 001 :	- 326 163.29 € (dépenses)

#### D - Vote des subventions 2016 allouées aux Associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer aux associations communales et extra communales le montant d'une subvention comme suit :

	Montants alloués en 2015 en €	Subventions versées en 2015	Montants alloués en 2016 en €
ASSOCIATION ST MARS	10 500.00	10 500.00	8 700.00
Amicale des écoles Patou Pastourelle	330.00	330.00	330.00
Basket les Mouettes	2 850.00	2 850.00	2 700.00
CBSMO Badminton	160.00	160.00	0.00
Cheyenne band country 72	300.00	300.00	280.00
Coopé Scolaire Ecole Pastourelle	950.00	950.00	800.00
Coopé Scolaire Ecole Pâtu	2 090.00	2 090.00	1 800.00
Génération mouvement	120.00	120.00	60.00
Groupement agents communaux 0,75 € x masse salariale	0.00	0.00	0.00
Jardinier Sarthois	180.00	180.00	170.00
Judo club	590.00	590.00	590.00
Les turbulents Saint Martiens	200.00	200.00	0.00
Les voix de Saint Mars	100.00	100.00	0.00
Loisirs St Mars	830.00	830.00	400.00
Musique municipale	760.00	760.00	720.00
Saint Mars Equitation	410.00	410.00	380.00
SMOF Futsal	160.00	160.00	0.00
Société ACPG	180.00	180.00	170.00
Société UNC AFN	110.00	110.00	100.00
Tennis club	180.00	180.00	200.00
<b>SUBVENTION MANIFESTATION ST MARS</b>	<b>6 920.00</b>	<b>490.00</b>	<b>6 880.00</b>
Classe transplantée	6 000.00	0.00	12 000.00
Equitation St Mars concours (si concours)	430.00	0.00	400.00
Fête de la musique	300.00	300.00	300.00
Jardinier Sarthois Concours fleurissement	190.00	190.00	180.00
<b>SUBVENTIONS EXTRA COMMUNALES</b>	<b>1 910.00</b>	<b>1 910.00</b>	<b>1 960.00</b>
COMICE AGRICOLE CANTONAL	630.00	630.00	630.00
COMITE DE JUMELAGE CANTONAL	630.00	630.00	630.00
PARTAGE ECOMMOY	250.00	250.00	300.00
SARTH'72	400.00	400.00	400.00
SUBVENTIONS IMPREVUES	670.00	0.00	580.00
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000.00</b>	<b>12 900.00</b>	<b>24 120.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder au mandatement des montants alloués.

#### E - Vote des taux 2016

Monsieur TAUPIN Laurent, Maire, informe qu'il y a lieu de délibérer quant aux taux des taxes locales applicables en 2016.

Après étude de la Commission Finances, il est proposé une augmentation d'1%. Pour rappel aucune augmentation n'a été faite en 2015.

La proposition 2016 faite aux membres présents est donc la suivante :

	2016	Pour mémoire taux 2015
- Taxe d'habitation	15.83 %	15.67 %
- Taxe foncière (bâti)	23.20 %	22.97 %
- Taxe foncière (non bâti)	45.37 %	44.92 %

Monsieur le Maire fait procéder au vote des taxes locales applicables en 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les nouveaux taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2016.

#### F - Budget primitif 2016

Monsieur le Maire propose à Madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances, de présenter le Budget primitif 2016,

Après proposition de la « Commission Finances » présidée par Monsieur TAUPIN Laurent, Maire, le budget primitif 2016 se décompose ainsi :

\* Le budget s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 1 758 915,00 €
- en section d'investissement à : 889 854,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2016.

### 3- Budget Assainissement,

#### A - Compte de Gestion 2015

Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur PIRAULT, Receveur.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - Considérant l'exactitude des comptes ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### B - Compte administratif 2015

Pour le vote du Compte Administratif Monsieur le Maire se retire de la salle.

Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint délégué - doyen d'âge, est rapporteur du Compte Administratif 2015 qui laisse apparaître les chiffres suivants :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
53 093.34 €	65 802.28 €	33 887.91 €	33 326.93 €
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	28 825.37 €	- 9 859.87 €	
RESULTAT		RESULTAT	
41 534.31 €		- 10 420.85 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif 2015.

#### C - Affectation des résultats 2015

DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE : <i>résultat de clôture 2014</i>	9 859.87 €
MONTANT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 :	33 326.93 €
MONTANT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015 :	33 887.91 €
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT :	- 10 420.85 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE au titre des exercices antérieurs :	28 825.37 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2015 :	12 708.94 €
Soit un résultat à affecter de :	41 534.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION OBLIGATOIRE, c/1068 :	10 420.85 €
AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU ligne 002 (recettes) :	31 113.46 €
SOLDE D'EXCECUTION D'INVESTISSEMENT ligne 001 (dépenses) :	10 420.85 €

#### D - Budget primitif 2016

Proposition et présentation du budget annexe « Assainissement »

Il s'équilibre :	
- en section de fonctionnement :	84 729.00 €
- en section d'investissement :	50 041.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget proposé par Monsieur le Maire, examiné par la Commission des Finances et présenté par Madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances.

*Départ de M. Laurent PIRAULT, Trésorier (22h10).*

#### 4 - Communauté de communes

Monsieur le Maire informe ses pairs qu'il fera part du dernier Conseil Communautaire qui s'est tenu le 17 mars 2016 lors du prochain conseil municipal.

## 5 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

- Finances,
- Voirie, travaux,

Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint au Maire expose ce qui suit :

### Mise en place de panneaux de signalisation routière

Des véhicules stationnent régulièrement et illégalement sur le trottoir de la rue Clément Maudet entravant ainsi la circulation piétonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place de différents panneaux de signalisation routière afin d'améliorer la sécurité des usagers de la voirie publique :

- rue Clément Maudet : un panneau interdiction de stationner sur le côté droit (église).

Le registre de l'enquête publique relation à la désaffectation et à la cession du chemin rural dit de la Mersanderie a été clos par le commissaire enquêteur qui a transmis un procès-verbal de synthèse à la Commune contenant les observations écrites et orales relatives à ce projet.

La Commune dispose de 15 jours pour y répondre.

Le conseil municipal sera appelé à délibérer sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur lors de la prochaine réunion.

Deux arbres ont été abattus pour des raisons de sécurité au Presbytère.

- Environnement, jumelage,
- Affaires scolaires, culture,

Monsieur Laurent HUREAU, troisième adjoint en charge des affaires scolaires expose ce qui suit :

Le Festival du Pays du Mans se déroulera du 03/04/2016 au 29/04/2016.

La prochaine Commission scolaire se tiendra le 27 avril 2015 à 18h30 à la Bibliothèque municipale. Monsieur Alain BRIONNE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire y est cordialement invité.

- Communication,

Madame Elisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée, expose ce qui suit :

Tous les articles du prochain Saint Mars Magazine ont été transmis à la Communauté de communes.

La date de livraison n'est pas encore connue car il n'y a pas encore eu de retour de la maquette.

- Fêtes et cérémonies, économies d'énergies,

Madame Cécile CHAUVEAU, quatrième adjoint en charge des fêtes et cérémonies expose ce qui suit :

La Commission fêtes et cérémonies a décidé lors de sa dernière réunion que le service lors du repas des anciens sera assuré par des élus volontaires.

Mme Cécile CHAUVEAU procède à l'appel des volontaires et donne rendez-vous à ceux qui le souhaitent à 9h30 le 24 avril 2016 pour mettre en place la table.

La première commission économies d'énergies se tiendra le 18 avril 2016 à 18h30 à la Mairie.

## 6 - Informations et questions diverses

- Le centre socioculturel F. Rabelais organise des ateliers nutrition du 23 avril au 28 mai 2016.

Lors de son assemblée générale qui s'est tenue le 31 mars 2016, le centre F. Rabelais a exposé un budget 2015 de 2 042 884 € et un budget prévisionnel 2016 de 2 025 695 €.

Cette association emploie 49 salariés.

- Le Comité des fêtes demande si le City parc pourrait lui être mis à disposition le 24 avril 2016 à 14h pour la rencontre inter-associations.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal sont favorables à cette mise à disposition.

- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE), en partenariat avec Sarthe Développement et l'Association des Maires et adjoints, organise une journée d'échanges et de formation à destination des élus et techniciens des collectivités intitulée (jardiner sa ville ou son village » le 21 avril 2016 à La Flèche sur le thème : la haie dans tous ses états.

- Le circuit des Pays de la Loire passera le 8 avril 2016 matin sur le territoire communal.

**Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 29 avril 2016 à 20h**

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 23h20.

